

## Annexe 2

### Disponibilités de Droit

Motif de la disponibilité	Durée	Pièces justificatives
Pour élever un enfant âgé de moins 12 ans	3 ans maximum renouvelables jusqu'au 12 ans de l'enfant	Photocopie du livret de famille
Pour donner des soins à un proche atteint d'un handicap nécessitant la présence d'une tierce personne ou victime d'un accident ou d'une maladie grave. Il doit s'agir d'un enfant à charge ou de votre époux(se) ou partenaire de Pacs ou d'un ascendant	3 ans maximum renouvelables tant que la présence d'une tierce personne est justifiée	Copie du livret de famille ou du PACS + Certificat médical ou attestation de la sécurité sociale à la tierce personne
Pour suivre votre époux(se) ou partenaire de Pacs tenu(e) de déménager pour des raisons professionnelles.	3 ans maximum renouvelables sans limitation	Copie du livret de famille ou du PACS + Attestation de l'employeur du conjoint ou partenaire précisant le lieu de travail
Pour l'exercice d'un mandat d'élu local	durée du mandat électif	Attestation du mandat
Pour se rendre dans les DROM, les COM ou à l'étranger en vue de l'adoption d'un ou plusieurs enfants	6 semaines maximum par agrément	Lettre explicative + Copie de l'agrément mentionné aux articles L225-2 et L225-17 du code de l'action sociale et des familles

**Disponibilités accordées sur autorisation, sous réserve des nécessités de service**

Motif de la disponibilité	Durée	Pièces justificatives
Pour études ou recherches présentant un intérêt général	3 ans renouvelable une fois	Document attestant de l'intérêt général des études ou recherches effectuées + Certificat d'inscription
Pour convenances personnelles	<p><b>5 ans maximum</b>, renouvelables dans la limite de 10 ans pour toute la carrière à condition de réintégrer la fonction publique au moins 18 mois, au plus tard à la fin d'une période de 5 ans.</p> <p>Si vous demandez une disponibilité pour convenances personnelles à la suite d'une disponibilité pour création ou reprise d'entreprise de 2 ans, la durée de votre disponibilité pour convenances personnelles est limitée à 3 ans. Vous pouvez demander le renouvellement de votre disponibilité pour convenances personnelles au-delà de ces 5 ans à condition de réintégrer la fonction publique au moins 18 mois.</p>	Courrier de l'intéressé(e)
Pour créer ou reprendre une entreprise  <b>Condition requise</b> : avoir effectué au moins 3 ans de service effectif	2 ans maximum cumulables avec une disponibilité pour convenances personnelles pour une durée totale de 5 ans	Attestation d'une chambre professionnelle portant création ou reprise d'entreprise